

Les statistiques coloniales et leurs archives



Béatrice Touchelay*

Les méthodes statistiques se perfectionnent au XIX^e siècle. La statistique compte parmi les sciences et le statisticien devient le « grand expert social ». La conquête des sociétés européennes par le chiffre accompagne l'élargissement des interventions des États. Ces transformations coïncident avec une nouvelle vague de colonisation française vers les continents africain et asiatique, qui s'appuie sur des cartes et des chiffres et mobilise des techniques et des classifications importées de métropole. La mise en nombres, le classement des populations colonisées et les hiérarchies introduites par les colons ont probablement des conséquences sur l'organisation des sociétés qu'elles sont censées représenter mais que, de fait, elles formatent. Les archives des statistiques coloniales permettent de s'interroger plus largement sur le sens et l'impact des catégories statistiques et sur les motivations de ceux qui les portent. Elles renseignent sur les deux temps des statistiques coloniales : celui de « la statistique coloniale sans statisticien », puis, à partir de 1943, celui du sursaut statistique dans des territoires intégrés à l'Union française qui, au moins dans les mots, ne sont plus complètement considérés comme des territoires asservis. Ce sursaut se manifeste à travers l'organisation de services spécifiques et d'enquêtes sur le terrain, ces dernières étant encadrées par des statisticiens de métropole secondés par des techniciens formés sur place. Le classement récent d'un fonds « statistique » aux Archives nationales d'outre-mer invite à approfondir les réflexions sur le sens des statistiques des territoires anciennement colonisés et sur le métier des statisticiens.

 Statistical methods were refined throughout the 19th century. Statistics became a science, and statisticians became “the great social experts”. The conquest of European societies by numbers accompanied the expansion of state and administrative interventions. These transformations coincided with a new wave of French colonisation of Africa and Asia, which relied on maps and figures and employed techniques and classifications imported from mainland France. The quantification, the classification of colonised populations, and the hierarchies introduced by the colonists probably had consequences on the organisation of the societies they were supposed to represent but which, in fact, they shaped. More broadly, colonial statistical archives allow us to examine the meaning and impact of statistical categories and the motivations of those who created them. They shed light on the two phases of colonial statistics: first, the phase of “colonial statistics without statisticians”, and then, from 1943 onward, the surge in statistical activity in territories integrated into the French Union, which, at least nominally, were no longer considered entirely subjugated territories. This surge manifested itself through the organisation of specific services and field surveys, the latter being overseen by statisticians from mainland France assisted by locally trained technicians. The recent cataloguing of a new series entitled “Statistics” at the National Overseas Archives in Aix-en-Provence invites further reflection on the meaning of statistics in formerly colonised territories and on the profession of statistician.

* Professeure des universités, Université de Lille, Laboratoire Histoire, Histoire de l'art, Archéologie, Textes, Images, Sociétés (HARTIS), UMR CNRS 9028.
beatrice.touchelay@univ-lille.fr



Des administrations coloniales sont mises en place, qui produisent et utilisent des statistiques, et imposent les catégories sociodémographiques adoptées en métropole.



Après une première période de colonisation française aux XVII^e et XVIII^e siècles, une seconde période démarre au XIX^e siècle, tournée vers les continents africain et asiatique. Des administrations coloniales sont mises en place, qui produisent et utilisent des statistiques, et imposent les catégories sociodémographiques adoptées en métropole. Les archives disponibles – en particulier une toute nouvelle série inventoriée aux Archives nationales d’outre-mer avec le soutien de l’Insee (**encadré**) – éclairent les intentions des commanditaires de ces chiffres. Elles montrent comment les statistiques

coloniales sont produites et ce qu’elles reflètent. Elles incitent à réfléchir aux effets des catégories qui les sous-tendent sur les populations concernées, et plus largement au sens et à l’impact des catégories statistiques.

Tout au long du XIX^e siècle, les méthodes statistiques se perfectionnent. Les doutes sur le bien-fondé du calcul de la moyenne s’estompent, les catégories et les nomenclatures que construisent les statisticiens (Guibert et al., 1971) s’affinent. La statistique compte parmi les sciences et « [l]e statisticien, nouveau géomètre devient [...] le grand expert social, capable de prendre la mesure de toute chose » (Perrot, 1987). Les recensements démographiques jouent un rôle important dans la création de la nation et dans la centralisation des pouvoirs politiques. Au même titre que l’harmonisation des poids et des mesures ou que la révolution des transports (canaux, puis chemin de fer), l’essor des statistiques accélère la formation du marché national et la normalisation des pratiques. Ces transformations accompagnent une nouvelle vague de colonisation européenne.

Après s’être entretenus pendant les guerres révolutionnaires et celles du Premier Empire, et convaincus de leur supériorité, plusieurs pays de l’Ouest européen (dont la France) maintiennent leur domination transatlantique sur les « vieilles colonies » et prolongent la conquête du monde. La domination militaire, l’installation des administrations coloniales et l’exploitation des territoires des continents africain et asiatique s’appuient sur des outils, cartes et chiffres, qui mobilisent des techniques et des classifications importées de métropole (Bowker et Star, 1999). Ces outils s’imposent à des populations dont les croyances¹, les structures sociales et politiques, sont différentes et qui, concevant et représentant l’espace autrement, comptent et classent différemment².

Les tableaux préformatés remplis par les administrateurs coloniaux pour les gouverneurs et la métropole enferment les individus qu’ils qualifient « d’indigènes » dans des catégories dont le sens n’est pas partagé. Par exemple, « actif / inactif », dans des économies qui ne sont pas monétarisées³, « jeune / vieux »⁴, alors qu’il n’existe pas d’état civil, ni de

¹ « Ne nous dénombre pas, s’il te plaît, dit Sény en se levant précipitamment, nous sommes des Bouts-de-bois-de-Dieu, tu nous ferais mourir » (Sembène, 1960, p. 301).

² Cette affirmation prend tout son sens si l’on retient la définition d’Alain Desrosières : « Quantifier, c’est concevoir puis dénombrer – « mettre en nombre » –, classer et compter » (Desrosières, 2008).

³ Cette classification conduit à créer deux secteurs : l’un marchand, tiré par les colons et dans lequel s’insère, ou est insérée de force (travail forcé), une partie des populations colonisées ; l’autre non marchand, artisanal et vivrier, que l’appropriation des ressources naturelles par les colons condamne à la portion congrue.

⁴ Le respect dévolu aux plus âgés, qui est l’un des piliers de la hiérarchie des sociétés colonisées, se trouve en complète contradiction avec les valeurs des colons qui, ne s’intéressant qu’à la force physique utile pour les chantiers, bouleversent l’ordre traditionnel.

► Encadré. De nouvelles archives sur les statistiques coloniales

En 2023, un partenariat scientifique a été mis en place entre les Archives nationales d'outre-mer (ANOM), l'Insee et l'Institut de recherches historiques du Septentrion (IRHiS), unité mixte de recherche sous la tutelle du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et de l'université de Lille. Il consistait à classer le **fonds du Service statistique des Territoires d'outre-mer**, dénommé « fonds STAT »*. Les archives qui ont pu être classées** se répartissent en 226 cartons et regroupent des documents datés des années 1902 à 1960.

Le fonds STAT inclut des documents de natures très diverses : rapports, relevés administratifs, recensements, fiches d'enquête, enquêtes par sondage pour l'Afrique occidentale française. Son périmètre est l'ensemble des territoires d'outre-mer.

Les dossiers relatifs aux statistiques collectées sont plus ou moins complets. Ceux des

enquêtes par sondage menées par les missions socioéconomiques sont généralement très exhaustifs. On peut y retrouver les documents d'organisation et de cadrage de l'enquête (programme, formation des enquêteurs, bases de sondage, documentation...), les données recueillies par les enquêteurs sur le terrain (fiches, questionnaires...), mais aussi des informations sur la préparation des résultats (dépouillement, versions préparatoires des rapports...).

Le plan de classement du fonds suit la logique progressive de l'action statistique :

- 1) la programmation et les moyens ;
- 2) la collecte des sources ;
- 3) la synthèse.

Les illustrations présentées dans cet article sont toutes extraites de ce nouveau fonds.

* Voir le lien : https://recherche-anom.culture.gouv.fr/archives/fonds/FRANOM_00157/view:fonds.

** Le classement a été effectué par Cédric Picard, vacataire, et Amélie Hurel, conservatrice du patrimoine, sous la direction d'Isabelle Dion, directrice des ANOM.

calendrier romain⁵, « marié / célibataire », qui suppose l'homogamie, voire le sacrement religieux, n'ont pas de sens pour tous. Par ailleurs, le recours presque systématique à des catégories ethniques ou religieuses pour classer ces « indigènes » invente des hiérarchies et cimente des oppositions là où il n'existait que des différences. Ainsi, la mise en chiffres, le classement des populations colonisées et les hiérarchies introduites par les colons ont probablement des conséquences sur l'organisation des sociétés qu'elles sont censées représenter mais que, de fait, elles déforment en essayant de les formater.

Les archives coloniales renseignent sur la façon dont ces statistiques et leurs catégories ont été introduites dans les espaces de la seconde colonisation, au moment où l'organisation des services statistiques⁶, les pratiques d'enquêtes et les demandes de chiffres s'affinent dans la métropole. Quelques exemples tirés des archives serviront à montrer comment les catégories statistiques métropolitaines ont été exportées pour servir d'outil de gouvernement des territoires où elles ne correspondaient pas aux réalités locales. Soulignant **l'écart entre les catégories des observés et celles des observateurs**, ces exemples extraits des archives coloniales belges et françaises permettent de réfléchir à **l'impact des catégories statistiques sur les sociétés colonisées**. À rebours, ils permettent aussi de réfléchir aux effets de l'expérience des statistiques coloniales sur les métropoles.

Après les précisions nécessaires sur le sens des statistiques coloniales et de leurs archives, ce texte aborde le développement des statistiques coloniales en deux temps : celui de « la statistique coloniale sans statisticien » (Sanner, 1994), puis, à partir de 1943,

⁵ Ce calendrier va s'imposer progressivement.

⁶ Pour plus de précisions sur les services de statistiques coloniales en France métropolitaine avant 1943, voir Touchelay (2019).

celui du sursaut statistique dans des territoires qui seront intégrés à l'Union française⁷ et qui, au moins dans les mots, ne seront plus complètement considérés comme des territoires asservis. Ce sursaut se manifeste à travers l'organisation de services spécifiques et d'enquêtes sur le terrain, encadrées par des statisticiens de métropole qui s'appuient sur des techniciens formés sur place.

► Le point sur les archives et les statistiques coloniales —

Les archives coloniales

Comme toute archive, les archives coloniales se composent de la documentation, sous toutes ses formes, produite dans les territoires concernés par les administrations et, parfois, par des agents privés : colons, aventuriers, militaires, entrepreneurs ou capitaines d'industrie et leurs épouses, etc. Constituées pour une grande partie par des rapports administratifs adressés par les administrateurs coloniaux à leurs supérieurs, elles sont à interpréter minutieusement, et non pas à prendre pour argent comptant⁸. Ces archives

► **Figure 1 - Armoire contenant les fiches des archives de Hanoï**

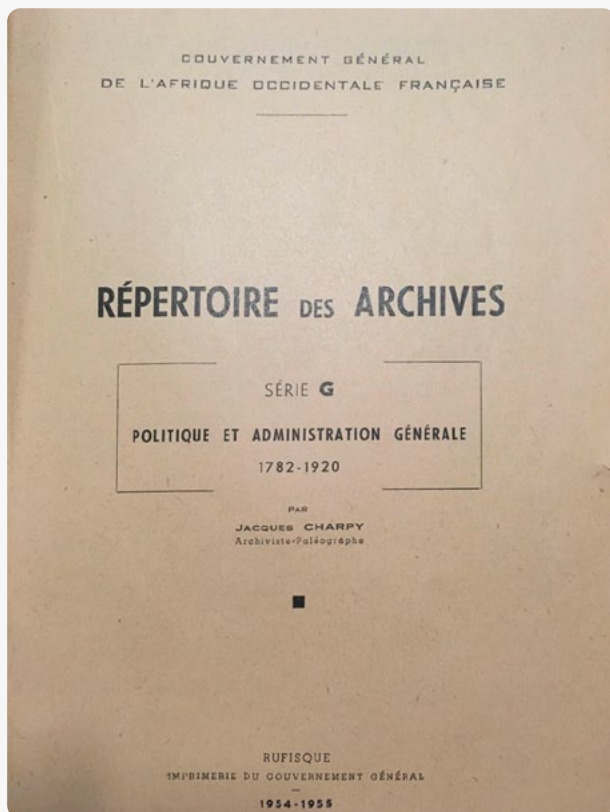


Source : Centre n° 1 des archives nationales du Vietnam, © photo Béatrice Touchelay.

⁷ Structure politique regroupant la France et ses anciennes colonies de 1946 à 1958.

⁸ Voir Tiquet (2017), qui est très éclairant sur la nature particulière des rapports administratifs et sur les précautions nécessaires de l'historien qui cherche à les interpréter.

► **Figure 2 - Inventaire des archives série G**



Source : Archives nationales du Sénégal, Dakar, © photo Béatrice Touchelay.

proviennent rarement des colonisés eux-mêmes. Ces derniers n'y apparaissent que lorsqu'ils sont en contact avec les colons. C'est le cas par exemple dans les archives des tribunaux indigènes ou des hôpitaux, dans celles des syndicats et des partis au moment des luttes pour l'indépendance, ou encore dans celles relatives à des personnalités qui ont acquis des responsabilités politiques à partir de 1945 et de la formation de l'Union française. Cependant, les archives coloniales sont faites avant tout par les colons et pour les colons. Elles ont été conservées et classées par les archivistes des administrations coloniales (*figures 1 et 2*).

Au moment des indépendances, la question du partage et de la restitution des archives provoque des débats. En principe, les règles sont précises : les archives dites « de souveraineté », comme les tracés des frontières ou les cartes des forages et des ressources naturelles, restent sur place ; les archives « de gestion », sur l'organisation administrative et économique des territoires colonisés et leur personnel, sont transférées et conservées en France. On trouve ces dernières :

- aux Archives nationales d'outre-mer (ANOM) à Aix-en-Provence ;

- aux archives diplomatiques de Nantes ou de la Courneuve pour les Affaires étrangères (naturalisation et état civil des Français nés ou décédés dans les anciennes colonies ou dans l'Union française, etc.) ;
- aux Archives nationales du monde du travail (ANMT) à Roubaix pour les fonds d'entreprises ;
- au Service des archives économiques et financières (SAEF) de Savigny-le-Temple, par exemple sur le Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (Fides) ou sur les opérations de coopération réalisées par l'Insee ;
- aux Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine (dossiers de personnalités, etc.), ou dans des centres privés comme les chambres de commerce.

Quelques microfilms et numérisations permettent de conserver ces fonds à la fois là où ils ont été produits (i.e. dans l'ancienne colonie) et en métropole. Ainsi, une partie des archives de l'Afrique occidentale française (AOF) sont disponibles en microfilm aux archives nationales de Paris (site Richelieu) et aux Archives nationales du Sénégal (ANS) à Dakar.

Les statistiques coloniales



Les statistiques coloniales sont le plus souvent produites par les colons et les administrations coloniales.



Les statistiques coloniales sont le plus souvent produites par les colons et les administrations coloniales. Elles peuvent aussi être produites en métropole pour répondre aux besoins des colons. Renseignant sur la situation démographique et géographique du territoire, sur les ressources disponibles et sur leur exploitation, certaines visent à attirer les colons et les capitaux (d'où l'importance des statistiques médicales, pluviométriques et climatiques). D'autres visent à répondre aux

demandes de la métropole, à justifier des crédits attribués à la colonie et à préparer les rares plans d'investissements de la métropole dans les colonies (plan Sarraut de 1921 ou du Front populaire de 1937). À partir de 1919, elles répondent aussi aux demandes de la Société des Nations (SDN), précurseur de l'Organisation des Nations unies (ONU), qui réclame des comptes aux bénéficiaires des territoires sous mandat (comme le Liban ou le Cameroun pour la France⁹).

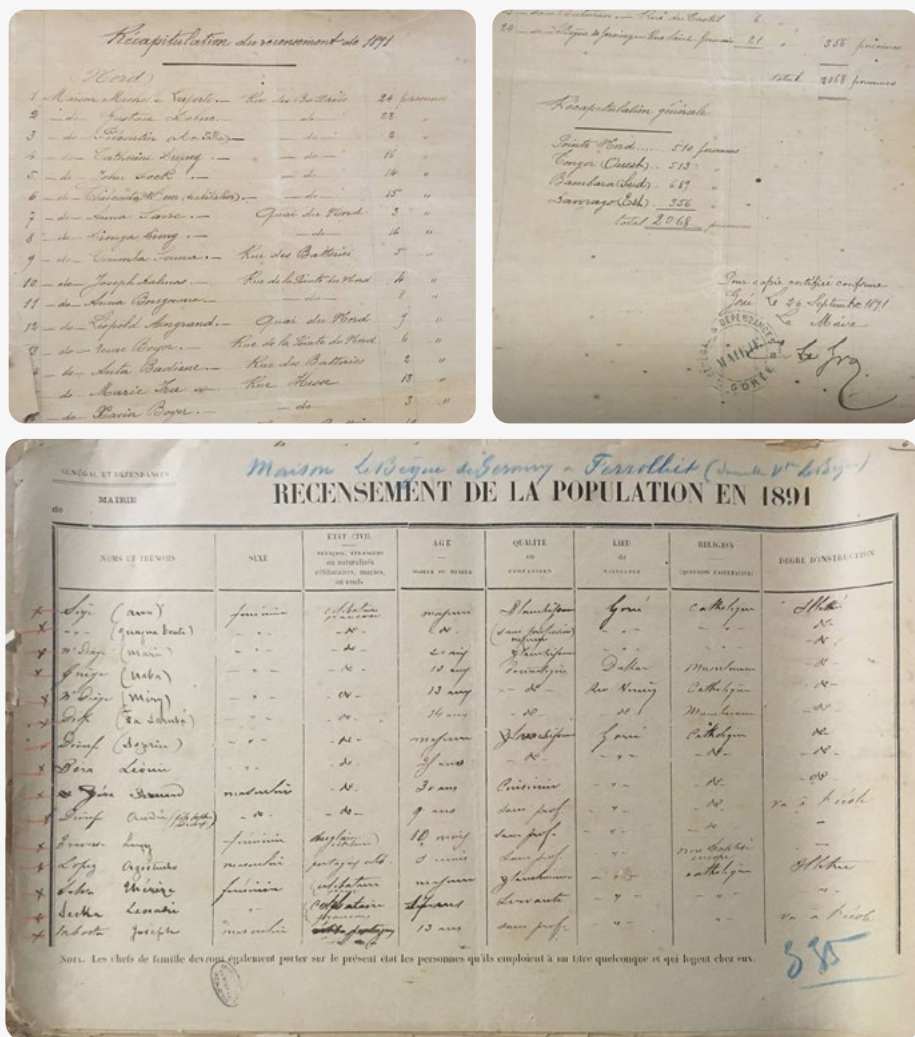
Avant l'installation du service de statistiques du ministère des Colonies en 1943, aucun service de statistiques coloniales générales n'est créé en métropole depuis la reprise de la colonisation française en 1830. Le développement des statistiques coloniales est en partie laissé au bon vouloir et aux capacités des gouverneurs et de leurs subordonnés sur place, qui les voient souvent comme une charge inutile.

Les archives des statistiques coloniales informent sur l'organisation et les pratiques des administrations coloniales, ainsi que sur leurs transformations. Certaines nous apprennent par exemple que, bien que la pratique des recensements démographiques

⁹ Au terme de la Première Guerre mondiale, la France est devenue mandataire du Liban et du Cameroun, anciennes colonies de l'Empire ottoman et de l'Allemagne.

nominatifs¹⁰ fléchisse au XIX^e siècle, comparé à l'Ancien Régime (Malègue, 2018), elle subsiste dans certains territoires comme à Gorée, commune autonome de l'actuel Sénégal¹¹ (*figure 3*).

► **Figure 3 - Recensement de 1891 à Gorée**



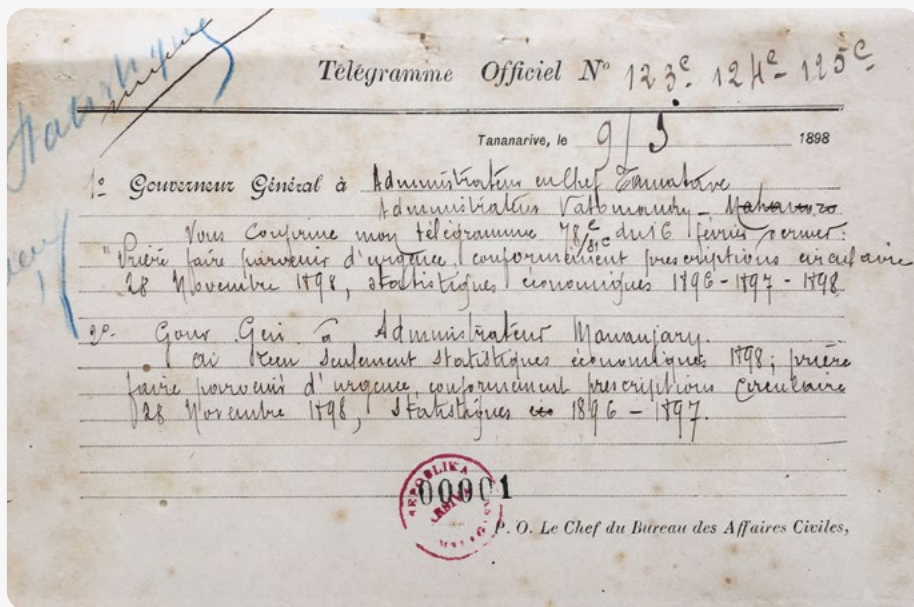
Lecture : Les deux premières photos illustrent le récapitulatif par maison, indiquant pour chacune d'elle le nom du chef de famille et le nombre d'occupants. La troisième photo correspond au recensement détaillé des habitants.
Source : Archives nationales du Sénégal. © photo Béatrice Touchelay.

- 10 « Dans le domaine de la démographie coloniale, les documents d'archives font référence à deux types de recensements, le *recensement numérique* et le *recensement nominatif*. Le premier donne le nombre total d'habitants par localité sans autre renseignement [...]. Le second ressemble au recensement moderne car il enregistre non seulement le nombre mais aussi quelques renseignements supplémentaires, comme la structure des ménages, le sexe et l'âge » (Gervais, 1994).
- 11 Archives nationales du Sénégal (ANS) 3G² 131. Gorée, recensement de la population en 1891.

Un autre enseignement éclaire le motif de la fabrication du chiffre : même s'il est difficile à produire, **le chiffre rassure**. Dès les premiers temps de l'implantation française à Madagascar (Tisseau, 2017) en 1898 et alors que la situation militaire n'est pas stabilisée, le général Gallieni exige des administrateurs qu'ils lui fournissent régulièrement des rapports économiques et un grand nombre d'informations quantifiées (**figure 4**).

Enfin, bien au-delà des nombres, les archives des statistiques coloniales éclairent le processus de domination coloniale et son délitement. Elles informent aussi sur les relations entre la métropole et les colonies, l'organisation du pouvoir dans les colonies elles-mêmes et son échec. Finalement, derrière les fausses certitudes attribuées aux chiffres, elles montrent comment, à travers les biais qu'elles induisent, les statistiques coloniales contribuent à expliquer la faillite de cette domination.

► **Figure 4 - Directive du général Gallieni pour la transmission de statistiques économiques, 1898**



Source : Archives nationales de Madagascar, Antananarivo, © photo Béatrice Touchelay.

► Avant 1943 : des statistiques coloniales sans statisticien —

Les institutions de statistiques coloniales en métropole

En métropole, la production des statistiques coloniales est définie progressivement par des circulaires et des instructions du ministère de la Marine, puis du ministère des Colonies, leurs services se chargeant de la diffusion des résultats. La première édition des « États

de la population, de la culture et du commerce » date de 1832 et d'autres suivront¹². Les dotations budgétaires de ces ministères ne suffisent pas à répondre aux besoins de données. En effet, les statistiques sont rendues particulièrement coûteuses du fait de l'immensité des territoires et de la faiblesse de leur densité démographique, ainsi que de leur sous-encadrement chronique et du manque criant d'infrastructure¹³.

Centraliser et diffuser les chiffres disponibles

À partir de 1855, la production et la diffusion des statistiques coloniales relève d'une institution : l'exposition permanente des colonies, créée à Paris. Les données disponibles sont irrégulières et hétérogènes. Diverses administrations ou structures viennent compléter les services coloniaux métropolitains : le sous-secrétariat d'État aux Colonies en 1881, le Conseil supérieur des colonies en 1883, l'inspection des colonies en 1887 et l'École coloniale (qui ne dispense aucune formation à la statistique) en 1889. Leurs tutelles sont variables avant la création du ministère dédié aux colonies par la loi du 20 mars 1894¹⁴, qui accompagne la stabilisation des frontières de l'empire. La production des statistiques souffre de ces changements. Le service de la documentation officielle, l'exposition permanente, disparaît en 1896 lors de la destruction du Palais de l'Industrie qui l'hébergeait. Sa suppression laisse « les collections à l'abandon dans les caves du ministère au moment où les puissances coloniales étrangères perfectionnent [leur documentation commerciale et coloniale] »¹⁵.

Un début d'harmonisation : l'Office colonial

De graves lacunes subsistent, de nombreux territoires ne retournent pas les tableaux à renseigner et le chiffre de la population des colonies est méconnu.

La situation s'améliore avec la création d'un Office colonial en 1899, chargé de « faire l'éducation coloniale des Français, de centraliser et de mettre à leur disposition les renseignements concernant l'agriculture, le commerce et l'industrie des colonies françaises »¹⁶. Installé au Palais Royal à Paris, il est rattaché au ministère des Colonies et placé sous la surveillance d'un Conseil de perfectionnement. Ce dernier doit « contribuer au développement du commerce entre la métropole et les colonies »¹⁷. L'Office produit des notices

destinées aux émigrants et publie toute une série de statistiques générales à mesure que les informations sont transmises par les colonies au ministère. Néanmoins, de graves lacunes subsistent, de nombreux territoires ne retournent pas les tableaux à renseigner et le chiffre de la population des colonies est méconnu.

¹² Disponible en ligne sur Gallica à partir de 1839 au lien suivant : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k110745v>.

¹³ Archives nationales d'outre-mer (ANOM) Aix-en-Provence (France) 1 AFFECO/101 Conférence africaine française de Brazzaville. Procès-verbal (PV) de la première séance plénière, mardi 1^{er} février 1944, Exemplaire n° 4 de Peter (Pleven) noté « Secret ». Pleven : « en Afrique noire française la démographie commande. La densité générale est inférieure à trois habitants au km², la question de la main-d'œuvre domine tout le problème », p. 9.

¹⁴ Voir les références juridiques en fin d'article.

¹⁵ ANOM AGEFOM//852 Fonds ministériels. Office colonial. Rapport présenté au nom du conseil d'administration de l'Office colonial, dactylographié, non daté, 18 pages.

¹⁶ Archives nationales du Vietnam (ANV) Centre n° 1, Hanoi. Gouvernement général de l'Indochine. 3684 Création, installation et fonctionnement de l'Office colonial à Paris (1895-1915). Rapport du directeur aux conseils d'administration et de perfectionnement sur l'ensemble du service pendant l'exercice 1905, 20 janvier 1906, Melun imprimerie administrative.

¹⁷ ANOM AGEFOM//852 Fonds ministériels. Office colonial. PV des séances du Conseil de perfectionnement, première séance, 7 avril 1900.

À partir de la Grande Guerre, les statistiques commerciales et douanières sont confiées à des agences économiques implantées dans les territoires – qui les financent – et séparées des autres statistiques. En 1919, les travaux des agences territoriales sont centralisés par une Agence générale des colonies, qui remplace l'Office colonial¹⁸. En 1934, l'Agence générale est supprimée par mesure d'économie (mais pas les agences territoriales) et réorganisée l'année suivante¹⁹. En 1937, un service intercolonial d'information et de documentation est chargé de centraliser les attributions des agences territoriales. Il est réorganisé sous Vichy en 1941. Tous ces services centraux ne s'intéressent qu'aux statistiques des échanges extérieurs. À partir de 1920, les statistiques non douanières relèvent d'une direction économique du ministère des Colonies, qui devient en 1935 la direction des affaires économiques²⁰.

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, un maigre bilan

À la veille de 1940, l'Algérie dispose d'un service dédié aux travaux statistiques. Ses données sont à peu près analogues à celles qui sont publiées chaque année en métropole, et il en est de même des protectorats de Tunisie et du Maroc. Ailleurs, les lacunes sont béantes.

Productions et usages des chiffres dans les colonies, l'impossible normalisation

Dans les colonies proprement dites, les statistiques doivent être établies suivant un plan uniforme prescrit par le ministère des Colonies. Dans la pratique cependant, les administrations locales ne fournissent pas de données régulières. Seule l'Indochine dispose de son propre service de statistiques. Créé en 1922, celui-ci est pris en charge par des statisticiens détachés de la Statistique générale de la France (SGF)²¹... jusqu'aux restrictions budgétaires de 1933 qui conduisent à leur rapatriement.

Ailleurs, les gouverneurs centralisent sur place les statistiques provenant des différentes administrations et institutions (prisons, hôpitaux, écoles, etc.). Ils disposent aussi des résultats des enquêtes effectuées par les administrateurs à l'occasion de leurs tournées. Ces données sont très hétérogènes et les gouverneurs n'ont aucun moyen de les contrôler. Les exigences de la métropole dépassent le plus souvent leurs capacités d'informateur.

Des exigences démesurées

La nécessité de disposer de statistiques de qualité se renforce à partir de la loi du 13 avril 1900²², qui oblige les colonies à équilibrer leur budget. Dès 1901 à Madagascar,

¹⁸ ANOM AGEFOM//3674 Statut de l'Agence générale des colonies. Rapport sur sa création.

¹⁹ ANOM AGEFOM //902 Création de l'Agence de la France d'Outre-mer (FOM). Rapport de Marius Moutet, ministre des Colonies, pour le président de la République au sujet de la suppression de l'Agence générale des colonies par le décret-loi du 4 avril 1934, 12 mars 1937.

²⁰ ANOM AGEFOM//4101 Ministère des Colonies. Direction des Affaires économiques et du Plan (1835-1964).

²¹ Service statistique rattaché successivement à différentes administrations françaises de 1840 à 1940. C'est un des ancêtres de l'Insee. La bibliothèque de l'Insee a hérité à sa création des collections détenues antérieurement par la bibliothèque de la SGF (Beaurepaire et Boucher, 2025).

²² Loi du 13 avril 1900 portant fixation du budget général des dépenses et recettes de l'exercice 1900. Voir les références juridiques en fin d'article.

► **Figure 5 - Divers tableaux statistiques commandités par le général Gallieni, 1901**

Tableau 1 : État des colons ou sociétés présents ou représentés dans la province

Tableau 5 : État du mouvement commercial provoqué par la vente des produits de la province

Tableau 3 : État des exploitations agricoles, forestières, industrielles entreprises par les Européens et assimilés

23 Joseph Gallieni (1849-1916), général et maréchal de France, fut gouverneur général de Madagascar de 1896 à 1905.

Le premier tableau concerne les colons et les sociétés présents ou représentés dans la province au 1^{er} semestre 1901²⁴. Les colons sont à classer par nationalité, date et lieu de naissance (*figure 5*).

Un second tableau s'intéresse aux colons qui ont quitté la province et pour lesquels il faut renseigner la nationalité, la date et le lieu de naissance, la composition de la famille, la nature de l'entreprise, la cause du départ ou d'abandon de l'entreprise et le lieu éventuel du transfert de l'entreprise. Ces informations sont très lacunaires puisque rien n'oblige les intéressés à déclarer ces changements.

Un troisième tableau renseigne sur les exploitations agricoles, forestières ou industrielles des « Européens et assimilés » (*figure 5*) et un quatrième sur celles des « indigènes et assimilés ». D'autres tableaux, comme le cinquième tableau sur l'état du mouvement commercial (*figure 5*), confirment cette boulimie d'informations.

Plusieurs circulaires des ministres des Colonies (Gaston Doumergue en juillet 1904²⁵, puis Alfred Picard en février 1909) renforcent la pression sur les administrations territoriales, sommées de remplir des tableaux préformatés, de respecter un échéancier rigoureux et de fournir « des statistiques démographiques annuelles ».

Quelques tentatives d'harmonisation

La circulaire Doumergue de 1903 impose « 12 modèles de tableaux »²⁶, celle de 1909 compte 212 pages de prescriptions...²⁷.

Les gouverneurs relaient ces exigences dans les territoires. À Madagascar, par exemple, plusieurs circulaires réclament un état nominatif au 1^{er} janvier 1905 des habitants des principales communes classé par profession (commerçants, employés de commerce, agriculteurs ou ouvriers agricoles, industriels ou ouvriers d'industrie). De nombreuses informations sont demandées : la date et le lieu de naissance, le dernier domicile connu, la composition de la famille, la profession antérieure et les ressources disponibles, la date d'arrivée dans la colonie, la province, le lieu où est situé l'établissement professionnel, ainsi que la nature de l'entreprise ou de la profession. Les personnes sont à classer par nationalité (français, anglais, allemands, russes, hollandais, anjouanais, comoriens, zanzibarites, chinois ou indiens)²⁸.

Réalistes dans certaines régions, ces exigences imposent une charge impossible à accomplir dans les territoires sous-encadrés d'Afrique subsaharienne, au regard des effectifs d'administrateurs territoriaux. Elles poussent ces derniers à privilégier les

²⁴ Archives nationales de Madagascar (ANM), Antananarivo. Province d'Ambatondrazaka. Rapport de l'administrateur Comperat sur la situation économique de la province, statistiques économiques 1^{er} semestre 1901.

²⁵ ANV Gouvernement général de l'Indochine 8848. Note au sujet de la statistique de la population d'Indochine (1904-1912), 4 pages.

²⁶ ANV Gouvernement général de l'Indochine. 138. Statistique de la population de l'Indochine. Note confidentielle du résident supérieur au Tonkin aux résidents chefs de province du Tonkin : « Je ne saurai trop vous recommander d'apporter le plus grand soin à l'établissement de ces statistiques et de procéder avec la plus grande circonspection dans vos enquêtes de recensement de la population annamite, pour éviter de froisser la susceptibilité des indigènes ou d'éveiller leurs craintes. Il importe surtout que les intentions de l'Administration ne soient pas dénaturées et que la population annamite ne puisse être amenée par des renseignements tendancieux à redouter la création d'une nouvelle taxe », Hanoi, 22 septembre 1904, pour ampliation, l'administrateur chef de Cabinet, Signé Bosc.

²⁷ ANOM AGEFOM//852 Fonds ministériels. Office colonial. Pièces de principes (1900-1911), loi de finances et arrêtés.

²⁸ ANM. Statistiques économiques 180/2 Nossi-Bé.



Au terme de la période, les archives des statistiques coloniales et les témoignages des acteurs conduisent à un triste bilan...



statistiques administratives provenant des rapports d'activité des services douaniers, du fisc, des prisons, des écoles ou des hôpitaux, lesquelles ne supposent pas d'enquête spécifique. Les statistiques démographiques qui exigent des enquêtes sont sacrifiées.

Au terme de la période, les archives des statistiques coloniales et les témoignages des acteurs conduisent à un triste bilan : « Il reste beaucoup à faire pour organiser [...] la statistique dans les possessions françaises, éveiller l'intérêt des chefs des administrations locales pour les questions statistiques et leur montrer l'utilité qu'aurait pour eux un service spécialisé » (Ulmer, 1938).

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, l'insuffisance des statistiques sur l'Empire français est reconnue. La nécessité d'une réforme s'impose.

► À partir de 1943 : les statistiques coloniales et leurs archives changent de nature

La mise en place du service colonial de statistiques

Pendant l'Occupation, plusieurs éléments changent la donne : la création du Service national de statistiques (SNS)²⁹, l'introduction de la mécanographie³⁰, la forte augmentation des effectifs (6 000 agents au SNS à la Libération, contre 139 à la SGF en 1939), la création d'une école d'application et, enfin, la formation d'un corps d'administrateurs statisticiens recrutés à la sortie de l'école Polytechnique dont certains partiront outre-mer. Dans ce contexte, l'organisation des statistiques coloniales est modifiée par le régime de Vichy. Un **Service statistique colonial** est créé auprès du secrétaire d'État aux colonies en octobre 1943. Il est chargé de toutes les questions statistiques et de leur publication³¹. Il coordonne les activités statistiques des diverses administrations, s'assure de l'uniformisation des méthodes de collecte, d'exploitation et d'interprétation des données et propose toutes mesures utiles au développement et à l'amélioration de la documentation statistique coloniale.

Les lacunes des statistiques disponibles, en particulier des statistiques démographiques, conduisent à approfondir les réformes après la libération³² :

« La France, deuxième pays colonial du monde, est présentement incapable de savoir de façon un peu précise de quelle région proviennent les coloniaux qu'elle envoie dans ses possessions, quelle est leur formation et quel métier ils vont y exercer, entre quels âges

²⁹ Le SNS a été créé en 1941 par la fusion de deux services intégrés alors au ministère de l'Économie et des Finances depuis 1940 : le Service de la Démographie (SD) et la Statistique générale de la France (SGF), déjà évoquée précédemment. Le SNS est l'ancêtre direct de l'Insee, qui lui a succédé en 1946.

³⁰ La mécanographie désigne les techniques mécaniques et électromécaniques de traitement de l'information mobilisant par exemple des cartes perforées.

³¹ Extrait de l'inventaire de la série STAT des ANOM rédigé par Amélie Hurel, conservatrice aux ANOM.

³² ANM Province de Diego Suarez. IV D. 31 Statistique économique par circonscription 1936-1948 Recensement de la population 1946-19 décembre 1945 urgent Copie de la circulaire ministérielle 370/SCS en date du 20 juillet 1945. Le ministre des Colonies aux Gouverneurs généraux et gouverneurs des colonies.

extrêmes se place la vie coloniale, ou dans quelle mesure elle réagit sur la vie familiale (fécondité, dispersion, études, etc.), sur la morbidité, sur la mortalité ».

Les conséquences de cette méconnaissance sont sans appel :

« Pays colonisateur, la France ne peut pas traiter le problème de la colonisation. Or, sa faible population lui interdit de compter sur la pression démographique intérieure pour assurer le recrutement et la sélection spontanée des coloniaux. Aucun pays colonial n'a autant qu'elle besoin d'être dans ce domaine parfaitement renseigné ».

À la Libération, des changements de pratiques

Le « recensement des Européens dans les colonies » est prévu en mars 1946, en même temps que le recensement général de la population de métropole. Outre-mer, les difficultés budgétaires obligent à limiter l'opération « aux Français » présents sur place.

La politique de la France outre-mer est modifiée avec la création de l'Union française, laquelle dote les territoires de représentations parlementaires et met officiellement un terme au système colonial. L'emprise des organisations internationales, l'affirmation des pays non-alignés³³ à partir de 1955 et la poussée des mouvements d'indépendantistes incitent à renforcer la mise en valeur des territoires... ce qui suppose de mieux les connaître.

Les réformes de l'organisation des services centraux du ministère des Colonies, désormais ministère de la France d'outre-mer, transforment le Service statistique colonial en Service statistique des Territoires d'outre-mer (TOM). Ce dernier démarrera son activité en 1948, avec du personnel détaché de l'Insee (créé en avril 1946). Le décret du 29 mai 1947³⁴, qui fixe les modalités de la coordination de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer, définit le cadre des relations du Service statistique des TOM avec l'Insee. L'effectif initial du service est de 15 agents ; il atteindra 22 agents en 1958, sa dernière année d'existence.

La création du Service statistique des TOM introduit une rupture majeure dans la statistique coloniale. Ses archives (**encadré**) attestent de sa professionnalisation au cours des dernières années de la présence française outre-mer³⁵.

La mise en place du Service statistique des Territoires d'outre-mer

Le Service statistique des TOM est chargé de programmer et coordonner l'action statistique menée dans les territoires d'outre-mer, en particulier par les services statistiques locaux qui se développent dans les années 1950. Il est compétent sur l'ensemble des territoires d'outre-mer, à l'exception de ceux de l'Afrique du Nord.

³³ Le mouvement des non-alignés est né de la volonté des pays récemment décolonisés de refuser de s'engager dans la guerre froide, et d'affirmer leur autonomie vis-à-vis des États-Unis et de l'Union soviétique. Il prend forme lors de la conférence de Bandung (Indonésie) en avril 1955, laquelle réunit 29 États africains et asiatiques.

³⁴ Voir les références juridiques en fin d'article.

³⁵ Note établie par Amélie Hurel, conservatrice aux ANOM.

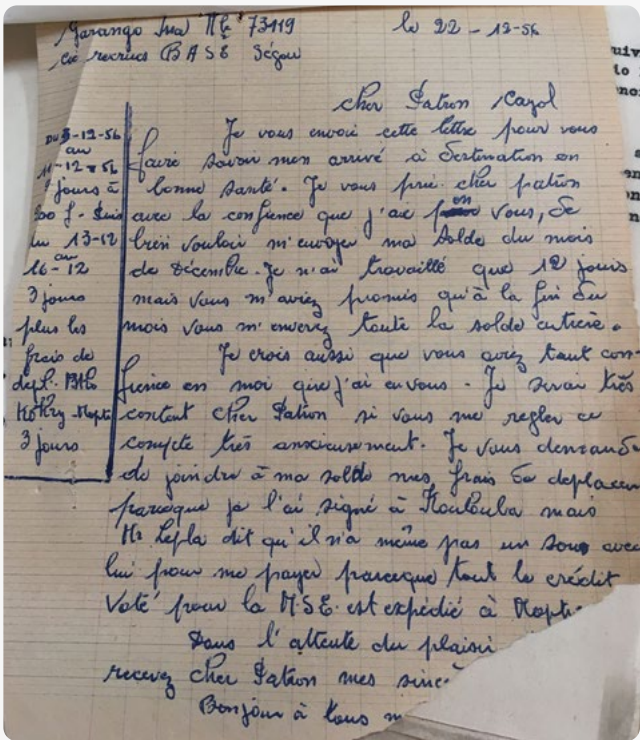
Un rôle qui correspond à de nouvelles préoccupations

Se consacrant d’abord à la conception d’annuaires statistiques d’ensemble, le service décentralise ensuite cette production aux territoires. Il se spécialise alors dans l’organisation d’enquêtes de terrain, menées sur des territoires et auprès de populations précises. Pour analyser plus finement la situation démographique, sociale et économique des TOM, il privilégie les enquêtes par sondage, organisées sous la forme de missions socio-économiques temporaires, effectuées par les statisticiens des services territoriaux.

Le Service statistique des TOM cesse son activité en octobre 1958, lors de la disparition de son ministère de tutelle, à la suite de l’indépendance de la plupart des territoires. Malgré sa courte existence, il a laissé de nombreuses archives (environ 40 mètres linéaires de documents techniques désormais accessibles aux ANOM).

Ces archives confirment le profond renouvellement des objectifs des enquêtes. Les préoccupations deviennent sociales et témoignent d’un intérêt nouveau pour les populations de l’Union française. Elles concernent les conditions de vie, les modes alimentaires, les niveaux de vie ainsi que les résultats économiques des territoires

► **Figure 6 - Enquête Soudan français 1955 : Lettre d'un enquêteur réclamant sa solde**



Source : Archives nationales d'outre-mer, © photo Béatrice Touchelay.

soutenus par le Fides³⁶. Les méthodes sont aussi profondément changées : les coûteux recensements exhaustifs sont remplacés par des enquêtes de terrain confiées aux statisticiens et à des enquêteurs formés sur place (*figures 6 et 7*).

► **Figure 7 - Enquête démographique dans un village de Haute-Guinée, 1955**

Cercle de Kankan - Canton Bati - Village Diousoumana (Farak)

Village Diousoumana (Farak)	N° lot	N° maison	N° habitant	caté 1	caté 2	caté 3	Total	Alcool 1955	Café 1955	Coton 1955	Cacao 1955	Café 1955	Coton 1955	Cacao 1955	Café 1955	Coton 1955	Cacao 1955	Tranche de 10 ans et +							
																		Tranche de 10 ans et +				Tranche de 10 ans et +			
																		G	P	G	P	G	P	G	P
Indica 1	33	51	103	236	6	5	73	360	14	8	109	7	3	10	3	27	96	112	38	67	24	81	23	46	41
Indica 2	21	36	71	180	7	8	38	248	5	11	107	11	4	6	4	46	79	82	69	32	14	36	58	42	31
Indica 3	32	54	146	495	19	11	50	375	6	17	151	18	2	8	3	37	161	166	73	73	18	98	65	46	30
Total	86	141	320	911	32	24	116	983	25	36	367	36	8	26	8	216	316	349	173	415	56	195	206	170	107
Hameaux																									
Farak	9	11	30	61	2	6	21	97	4	8	46	7	3	2	2	26	37	46	21	30	2	4	7	7	3
Changé	1	2	5	10	0	3	3	0	0	3	0	0	0	0	0	3	2	3	2	1	1	2	1	2	1
Koufara	2	5	7	26	0	1	3	30	0	0	17	1	0	1	0	7	10	11	3	4	1	4	3	3	2
Koufara	8	15	39	76	0	2	5	12	3	4	36	5	1	3	1	17	32	36	13	30	7	14	10	16	11
Pilin	6	8	13	29	0	10	3	44	0	1	23	3	1	4	1	6	8	9	5	6	5	26	17	18	9
TOTAL	105	187	371	915	37	45	191	1118	33	47	506	53	12	36	12	274	395	437	338	281	72	260	264	152	140
Taux natalité = $\frac{260}{915} = 28,3\%$																									
Taux mortalité = $\frac{140}{915} = 15,3\%$																									
Taux fécondité = $\frac{170}{320} = 53\%$																									
Taux moyen enfants par femme = $\frac{260}{320} = 81,2\%$																									
Taux mortalité infantile = $\frac{140}{56} = 250\%$																									

Détail du recensement dans le village de Diousoumana, avec le calcul d'indicateurs démographiques en bas du tableau

Etat modèle 4

ÉTAT FINAL RECAPITULATIF DE HAMEAU OU DE VILLAGE (ILOP, SECTEUR)

Etabli un état par hameau, quartier, secteur, ilot

1 Cercle : Kankan

Subdivision : Bati

Canton : Bati

Village : Diousoumana

Hameau :

Quartier :

Secteur : Secteur n° 1

Contrôleur : Camara Fawako

Equipe n° :

Agents : Enquête pilote des

recenseurs : après recenseurs

Superviseur :

Date de l'étude : Arrivée : 29-12-54
Départ : 31-12-54

N°	Nom du chef de concession	N° de fiche collective	Nombre de ménages	Nombre d'habitations	Nombre de personnes	Tot
4			5	7		

Bilan du recensement dans le village de Diousoumana

Source : Archives nationales d'outre-mer, © photo Béatrice Touchelay.

³⁶ Quelques exemples disponibles à la bibliothèque des ANOM : Mission socio-économique du Soudan, *La pêche et données économiques diverses, Consommation et production de riz, Le niveau des prix*, Paris : Secrétariat d'état aux relations avec les États de la Communauté, 1960. BIB SOMC BR 3933 ; République du Mali. Mission socio-économique du Soudan, *L'alimentation des populations rurales du delta vif du Niger et de l'Office du Niger*, Paris : Secrétariat d'État aux relations avec les États de la Communauté, 1961. BIB AOMB 13570 ; Mission socio-économique du Soudan, *Étude démographique du Delta vif du Niger. 2^e fascicule, résultats détaillés*, Paris : Imprimerie Technigraphie, [s. d.]. BIB AOM 13222 ; Mission socio-économique du Soudan, *Enquête agricole (rendements) - Rapport provisoire n° 2*, Paris : ministère de la France d'outre-mer, 1957. BIB SOMC BR 3074 ; Mission socio-économique du Soudan, *Enquête démographique 1957-1958. Rapport provisoire n° 3*, [S. l.] : [s. n.], 1958. BIB SOMC BR 3642.

Exemples d'enquêtes approfondies

L'enquête socioéconomique de 1957 au Soudan est un exemple de ces enquêtes approfondies. Elle montre combien les statistiques antérieures étaient incomplètes et approximatives. Les statisticiens découvrent l'importance de la mortalité infantile et la faiblesse de l'espérance de vie dans certaines régions. Les archives permettent de reconstituer les étapes de la préparation et de la réalisation des enquêtes, ce qui est rare. Elles éclairent aussi de façon inédite les relations entre les statisticiens professionnels et les enquêteurs formés sur place, donnant à voir les carnets de note des enquêteurs, les cahiers qu'ils utilisent pendant leur formation, etc.

Dans l'enquête sur les manœuvres, par exemple, les formulaires individuels pré-imprimés sont remplis au stylo par les enquêteurs et vérifiés par les contrôleurs. Ils comportent souvent des commentaires sur la « qualité des réponses » obtenues ou celle de la main-d'œuvre selon les lieux de provenance. Ces éléments disparaissent au moment de la totalisation des bulletins.

Les archives des années 1945-1958 qui ont été consultées donnent une mesure de la faiblesse des connaissances démographiques et des conditions de vie. Ces connaissances sont disparates et discontinues, ce qui les rend difficiles à utiliser. L'autre partie du fonds récemment inventorié aux ANOM, qui est amianté et donc toujours inaccessible, permettra peut-être de combler certains vides.

Les fonds montrent aussi à quel point les pratiques statistiques restent artisanales. Les cartes des villages et de l'emplacement des cases sont tracées au crayon. La notification systématique de l'emplacement de la case du chef de village montre qu'il joue toujours le rôle d'intermédiaire indispensable aux enquêtes. Ces enquêtes pionnières prennent fin en 1958 au moment des indépendances. Elles ont montré que les statistiques sorties du cadre colonial n'étaient pas des instruments au service du pouvoir et de la domination, mais qu'elles servaient à éclairer l'action.

► Des statistiques qui questionnent les statisticiens



La collecte et la restitution des données témoignent d'une situation d'asymétrie typique de la situation coloniale.



L'expérience des statistiques coloniales mise en relief par les archives est riche d'enseignements. Pour n'en retenir que quelques-uns, elle montre d'abord que la production des statistiques ne s'improvise pas, mais qu'elle exige des compétences spécifiques. Dépourvus de formation, les administrateurs coloniaux ne comprennent ni les enjeux, ni la nécessité des enquêtes.

La collecte et la restitution des données témoignent également d'une **situation d'asymétrie** typique de la situation coloniale. Les personnes interrogées, leurs interprètes et tous les intermédiaires impliqués dans les enquêtes sont dans une relation déséquilibrée, qui fausse à la fois la réception et les résultats de la démarche. Ces résultats sont d'autant plus aléatoires que les enquêteurs imposent leurs conceptions – « compter c'est d'abord concevoir », selon Alain Desrosières – et leurs classifications... sans que

les enquêtes ne mesurent ni les motifs, ni les effets de leur classement. Alors que les classifications statistiques résultent de consensus plus ou moins conscients mais toujours négociés dans les sociétés colonisatrices, elles sont imposées aux populations colonisées dont elles ne respectent pas les coutumes. Ces formes de comptage et cette mise en case forcée éloignent les statistiques de la réalité qu'elles sont censées représenter, elles créent des illusions, font écran au lieu de refléter. Au bout du compte, ces instruments fabriquent une réalité plus qu'ils ne la reflètent et les capacités de pilotage de leurs commanditaires sont limitées.

De nombreux administrateurs sont incapables de remplir correctement les tableaux préformatés transmis par leurs supérieurs hiérarchiques³⁷. L'un des quiproquos les plus visibles réside dans la définition de la « famille », qui est pourtant un des critères de classement démographique très fréquent. Le cadre de référence est celui de la « famille » française, c'est-à-dire d'un groupe d'individus du même nom, composé de deux générations, voire trois dans les milieux ruraux : les deux parents et leurs enfants. Dans les territoires colonisés d'Afrique subsaharienne du XIX^e et du XX^e siècle, la « famille » est souvent beaucoup plus large. Elle correspond parfois au « village », autre entité introduite à des fins de contrôle par la colonisation, à la lignée (un ancêtre commun), à

des croyances ou des rites partagés, etc. Il est difficile de savoir dans quelle mesure les rédacteurs des tableaux avaient conscience du décalage entre la réalité et les résultats statistiques qu'ils transmettaient.

**“ En dessinant
une réalité
très partielle,
les statistiques
coloniales donnent
l'illusion d'informer
et de contrôler. ”**

Quelques rapports attestent de lucidité lorsqu'ils dénoncent l'insuffisance des moyens attribués aux enquêtes et aux recensements ; d'autres se permettent des digressions en précisant le nombre d'épouses, alors que cette information n'est pas réclamée ; d'autres encore utilisent les unités de mesure locales, avec ou non conversion en mètres ou en argent... Mais la plupart

contournent les difficultés, en mettant des chiffres faux, en indiquant qu'ils ne peuvent pas répondre ou en laissant la colonne vide. Convaincus de la légitimité de la colonisation, de la supériorité du « modèle » européen et qu'ils participent à une mission civilisatrice légitime, ou bien tout simplement pressés par le temps³⁸, attachés à graver les échelons et à préserver leur carrière, les producteurs de statistiques coloniales ne discutent pas les catégories. Les questions apparaissent progressivement à mesure de la contestation de la supériorité du modèle imposé aux colonisés. Elles sont posées ouvertement à partir de 1945 par les statisticiens professionnels qui ne peuvent que constater l'inadéquation des catégories importées et des sociétés qu'elles sont censées représenter.

³⁷ Voir les exemples des notes 3 et 4.

³⁸ La faiblesse des moyens des administrateurs et l'insuffisance de leur effectif sont dénoncées dans la plupart des mémoires qu'ils ont publiés, voir par exemple Delafosse (1909).

Ainsi, les archives des statistiques coloniales montrent la colonisation en action, elles véhiculent un rapport de domination et illustrent sa violence qui fait fi des classifications antérieures. Ces statistiques posent beaucoup de questions aux statisticiens, sur le fondement et les effets des catégories et des nomenclatures qu'ils définissent, sur les rapports aux territoires et aux populations que leurs statistiques sont censées refléter, sur leur part dans la normalisation des cadres de pensée.

Les statistiques coloniales servent à rendre compte à la métropole, à assurer l'exploitation ponctuelle des ressources et à attirer des colons (Touchelay, 2024). En dessinant une réalité très partielle, elles donnent l'illusion d'informer et de contrôler. Leur héritage est persistant : dès les indépendances, la plupart des États anciennement colonisés se dotent de services de statistiques sans changer radicalement les cadres de pensée introduits pendant la colonisation.

► Fondements juridiques

- Loi du 20 mars 1894 portant création d'un ministère des colonies. In : *site de la Bibliothèque nationale de France*. [en ligne]. [Consulté le 26 janvier 2026]. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k20162874>.
- Loi du 13 avril 1900 portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1900. In : *site de Légifrance*. [en ligne]. [Consulté le 26 janvier 2026]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000314852>.
- Décret n° 47-963 du 29 mai 1947 fixant les modalités de la coordination de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer. In : *site de Légifrance*. [en ligne]. [Consulté le 26 janvier 2026]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000299679>.

► Bibliographie

- BEAUREPAIRE, Camille et BOUCHER, Thierry, 2025. Des données de papier – Une histoire des échanges de publications statistiques. In : *Courrier des statistiques*. [en ligne]. 15 décembre 2025. Insee. N° N14, pp. 27-50. [Consulté le 6 mars 2026]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/information/8675626?sommaire=8667496>.
- BOWKER, Geoffrey C. et STAR, Susan Leigh, 1999. *Sorting Things Out: Classification and Its Consequences*. The MIT Press. ISBN 9780262269070.
- DELAFOSSE, Maurice, 1909. Les états d'âme d'un colonial. In : *site de la Bibliothèque nationale de France*. [en ligne]. Comité de l'Afrique française. [Consulté le 17 mars 2026]. Disponible à l'adresse : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb32007188v>.
- DESROSÈRES, Alain, 2008. *Pour une sociologie historique de la quantification. L'argument statistique 1*. Septembre 2009. Presses des Mines. P. 18. ISBN 9782356710024.
- GERVAIS, Raymond, 1994. Recensements en AOF : genèse et signification – Des exemples de la Haute-Volta coloniale. In : *Annales de Démographie Historique*. [en ligne]. Société de Démographie Historique – EHESS. Pp. 339-354. [Consulté le 6 mars 2026]. Disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/doc/adh_0066-2062_1994_num_1994_1_1877.
- GUIBERT, Bernard, LAGANIER, Jean et VOLLE, Michel, 1971. Essai sur les nomenclatures industrielles. In : *Économie et Statistique*. [en ligne]. Février 1971. N° 20, pp. 23-36. [Consulté le 9 janvier 2026]. Disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1971_num_20_1_6122.
- MALÈGUE, Fanny, 2018. L'empire en tableaux – Recenser et gouverner les colonies antillaises après la guerre de Sept Ans. In : *Histoire & mesure*. [en ligne]. N° XXXIII-2, pp. 93-114. [Consulté le 9 janvier 2026]. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.4000/histoiremesure.8038>.
- PERROT, Michelle, 1987. Première mesure des faits sociaux : les débuts de la statistique criminelle en France (1780-1830). In : *Pour une histoire de la statistique*. INSEE Economica. Tome 1, Contributions, 2^e édition. Pp. 125-135. ISBN 2-7178-1260-1.
- SANNER, Pierre, 1994. Contribution à un mémorial du service colonial de statistiques 1923-1958. In : *Journal de la société statistique de Paris*. [en ligne]. Tome 135, n° 1, pp. 73-99. [Consulté le 09 janvier 2026]. Disponible à l'adresse : https://www.numdam.org/item/JSFS_1994__135_1_73_0/.
- SEMBÈNE, Ousmane, 1960. *Les Bouts de bois de Dieu*. Pocket. ISBN 9782266106313.
- TIQUET, Romain, 2017. Rendre compte pour ne pas avoir à rendre des comptes – Pour une réflexion sur l'écrit administratif en situation coloniale (Sénégal, années 1920-1950). In : *Cahiers d'histoire – Revue d'histoire critique*. [en ligne]. N° 137, pp. 123-140. [Consulté le 9 janvier 2026]. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/chrh/6427>.
- TISSEAU, Violaine, 2017. *Être métis en Imerina (Madagascar) aux XIX^e-XX^e siècles*. 22 mai 2017. Karthala. Hommes et sociétés. ISBN 9782811118556.

- TOUCHELAY, Béatrice, 2019. British and French Colonial Statistics: Development by Hybridization from the Nineteenth to the Mid-Twentieth Centuries. In : *British and French Colonialism in Africa, Asia and the Middle East – Connected Empires across the Eighteenth to the Twentieth Centuries*. 14 août 2019. Palgrave Macmillan. Pp. 249-274. ISBN 978-3-319-97963-2.
- TOUCHELAY, Béatrice, 2024. Ce que compter veut dire en situation coloniale et impériale – Introduction. In : *Histoire & mesure*. [en ligne]. N° XXXIX-1, pp. 5-18. [Consulté le 9 janvier 2026]. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.4000/12ht4>.
- ULMER, Henri, 1938. La statistique dans les pays coloniaux. In : *Journal de la Société de statistique de Paris*. [en ligne]. Tome 79, pp. 231-250. [Consulté le 9 janvier 2026]. Disponible à l'adresse : https://www.numdam.org/item/JSFS_1938__79__231_0/.